

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR – La Filière

Le présent règlement d'ordre intérieur entend régler les modalités d'occupation de l'atelier/studio La Filière. Il vise à limiter le plus possible les nuisances qui pourraient être causées par les activités au sein de la Filière à l'égard des autres occupants de l'USINE et des voisins dans un esprit de clarté, de cordiale amitié et de bonne entente.

La Filière est un studio pluridisciplinaire. Merci d'en respecter le matériel, les oeuvres exposées, et les espaces de stockages.

- **Le système d'éclairage** sera montré lors de l'accueil. Des spots directionnels très puissants peuvent être utilisés ponctuellement mais bien veiller à les éteindre lorsqu'il ne sont pas nécessaires, pour des raisons de consommation énergétique.
- **Les chauffages** peuvent être allumés (position 3) durant la journée. Ne pas oublier de les éteindre le soir.
- Dans l'atelier sont **mis à disposition** :
 - des tables et chaises à agencer librement dans l'espace, une banquette et un tapis à utiliser avec délicatesse (merci de soulever banquette pour la déplacer et retirer les chaussures sur tapis :)
 - une bouilloire, une cafetière à piston, un thermos à eau, thé, infusions, café, sucre.
 - une bibliothèque en consultation libre sur place.
 - des rideaux occultants aux fenêtres.
 - des rallonges électriques et multiprises.
- **Les pertes, dégâts, accidents et dommages** de toute nature qui résulteraient de l'occupation des locaux et de l'usage du matériel et du mobilier seront réparés ou remplacés **à charge des usagers**.
- **La Filière décline toute responsabilité dans l'organisation et le déroulement de toute activité de l'occupant**, pour tout accident survenu dans ou en dehors des lieux, de même qu'en cas de perte ou de vols d'objets personnels. La responsabilité de la Filière sera totalement dérogée pour tous dommages résultant du fait ou de la faute de l'occupant, considéré avoir seul les lieux sous sa garde au sens de l'article 1384 du Code Civil.
- **La terrasse et la mezzanine ne sont pas accessibles pour des raison de sécurité.**

ESPACES COMMUNS

- **Les espaces communs** - cuisine, escaliers, serre et jardins - sont **accessibles durant les repas et temps de pauses** dans le **respect des autres usagers et activités en cours.**
- L'occupant s'engage à jouir des lieux - privés et communs - avec bon sens et notamment de **respecter les normes de bruit.**
- Les **espaces communs sont entretenus par l'ensemble des occupants les utilisant.** Ceux-ci sont responsables de la sortie des poubelles, vaisselle, nettoyage régulier.
- L'occupant est **responsable des déchets générés** dans l'enceinte de son espace privé. Il veillera à les évacuer lui même en bonne et due forme.
- L'occupant veillera à **conserver ses éventuelles boissons et restaurations dans son espace privatif à l'exception de ce qui doit être réfrigéré et à ne pas laisser d'objets ou de matériel personnel dans les espaces communs.**
- La **vaisselle** peut être utilisée et éventuellement emportée le temps de la consommation dans les espaces privés. Mais afin de profiter à tous, elle sera ensuite **lavée, essuyée et rangée** le même jour.

ACCESSIBILITE

- La Filière est accessible de **9h à 19h** du lundi au vendredi.
- Un **code d'accès temporaire** permettant d'ouvrir la porte à rue est communiqué aux usagers. Il est demandé de **ne pas le transmettre à des tiers.**
- **Aucun double de clé ne peut être effectué.**
- L'USINE est couvert par un **réseau wifi. Nom du réseau : L-USINE. Mot de passe : LUSINE40.**